

PARLONS Régime de retraite

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

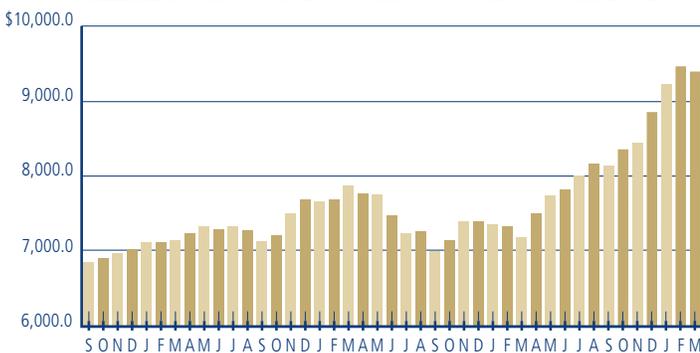
Rendement du Régime de retraite agréé de Postes Canada pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2004 01/01 - 03/31	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenus fixes					
Liquidités et investissements à court terme	352,7 \$	0,6 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations canadiennes	2 954,7	4,3 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions					
Actions canadiennes	3 487,0	4,9 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 618,1	4,4 %	7,5 %	-20,9 %	----
Actions internationales	910,2	6,7%	7,3 %	-21,6 %	----
Actif total du Régime de retraite agréé	9 322,7 \$	4,62 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

État du marché

Les marchés internationaux des actions étaient plus élevés pendant le premier trimestre en conséquence de la croissance accrue de l'économie mondiale. Les taux d'intérêt ont continué à faiblir, ce qui a permis des gains additionnels sur les investissements à revenu fixe.

Millions ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS – OCT 2000 À MARS 2004



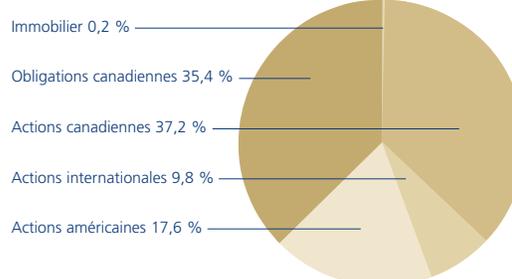
Points saillants des investissements

- Le taux de rendement de la caisse au cours du premier trimestre se situe à 4,6 %, par rapport à l'étalon de 4,0 %.
- Au 31 mars 2004, la caisse avait un actif de 9 322,7 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 118,7 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du premier trimestre. 25 millions de dollars ont été affectés à des obligations canadiennes, 20 millions de dollars à des biens immobiliers et 73,7 millions de dollars à des investissements de fonds liquides et à court terme, déployés en fonction des besoins. Aucun montant n'a été placé dans les marchés des actions.

Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 mars 2004, 64,6 % de l'actif était placé dans des actions et des biens immobiliers, par rapport à l'objectif de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 37,2 % du total, les actions américaines 17,4 %, les actions internationales 9,8 % et les biens immobiliers, 0,2 %.
- 35,4 % de l'actif était affecté à des obligations et à des investissements à court terme, par rapport à une composition de l'actif cible de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,2 % d'obligations à rendement réel, 24,5 % d'obligations canadiennes et 3,7 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

COMPOSITION DE L'ACTIF



BIENTÔT SUR un ordinateur près de chez vous

Cet automne, le site Web du régime de retraite (www.cpcpension.com) aura une toute nouvelle apparence attirante et renfermera beaucoup plus de renseignements au sujet de votre régime de retraite et de la planification de la retraite. Il offrira également des liens vers d'autres sites Web intéressants. Jetez-y un coup d'œil de temps à autre!

D'autres communications suivront sous peu.



L'incidence sur votre pension de devenir de nouveau un employé



le régime de retraite de Postes Canada, vous accumulerez davantage de service ouvrant droit à pension et vos prestations de pension subsé-

quentes comprendront vos gains les plus récents. Cependant, vos prestations de pension subséquentes seront calculées de sorte à inclure les prestations de pension que vous avez reçues précédemment. Vos prestations de pension seront indexées uniquement à partir de votre nouvelle date de cessation d'emploi. Toute indexation de vos premières prestations de pension sera perdue.

Si vous redevenez à nouveau employé de Postes Canada ou d'un employeur connexe (c.-à-d. le gouvernement fédéral ou une société d'État) et que vous recevez une pension de Postes Canada ou d'un employeur connexe, vous ne pouvez pas participer au régime de retraite à moins que vous choisissiez de suspendre vos prestations de pension.

Si vous choisissez de suspendre vos prestations de pension et que vous n'avez pas encore atteint 35 ans de service admissible, sous

Vous pouvez choisir de continuer à recevoir vos prestations de pension après votre retour au

travail. Le cas échéant, vous ne pouvez pas participer au régime de retraite de Postes Canada. Vous n'accumulerez aucun service ouvrant droit à pension pendant que vous occupez votre poste et vous ne recevrez aucune prestation de pension ni avantage complémentaire de retraite en fonction de cette nouvelle période d'emploi.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre du régime de retraite. Vous pouvez également discuter avec votre planificateur financier afin de déterminer l'option qui convient le mieux à votre situation personnelle.

Le saviez-vous?

Les bénéficiaires du régime de retraite de Postes Canada et ceux du Régime d'assurance-vie de base peuvent être différents.

Le Régime de retraite de Postes Canada stipule que, si un participant a un conjoint ou un enfant admissible, celui-ci a droit à une prestation de pension au moment de votre décès. Si vous n'avez ni conjoint ni enfant admissible, vous pouvez désigner un bénéficiaire en remplissant le formulaire Désignation du bénéficiaire ou de la bénéficiaire pour le régime de retraite accessible à partir de notre site Web www.cpcpension.com ou en communiquant avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220.

Vous devez remplir un autre formulaire de désignation du bénéficiaire ou de la bénéficiaire pour le Régime d'assurance-vie de base. Vous pouvez vous procurer ce formulaire par l'entremise du Libre-service pour les employés (LSE) ou en communiquant avec le bureau des Ressources humaines de votre région.

Mise à jour

sur le nouveau Centre du régime de retraite

Le nouveau Centre du régime de retraite qui a ouvert ses portes le 3 mai 2004 a reçu 4 957 appels en mai et 4 618 en juin. Un nombre important d'appels se rapportaient à l'indemnité de cessation d'emploi (ICE) pour les employés membres du STTP. Ces appels ont été réacheminés.

Environ 70 % des appels sont reçus entre 10 h et 15 h 30 (HNE). Le Centre du régime de retraite est ouvert de 8 h à 18 h (HNE), du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Pour réduire les délais d'attente, évitez d'appeler pendant les périodes de pointe. Une boîte vocale est à votre disposition après les heures ouvrables. Vos appels seront retournés avant la fin du jour ouvrable suivant.

Communiquez avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 si vous avez des questions au sujet de vos données personnelles relatives à votre pension ou visitez le site Web www.cpcpension.com pour afficher vos prestations de pension accumulées ou pour obtenir une estimation de la valeur prévue de vos prestations de pension.

Vos questions?

Que désigne le terme Acquisition du droit?

Le terme Acquisition du droit désigne les droits d'un participant à des prestations de pension au moment d'une cessation d'emploi, d'une retraite ou d'un décès. Pour acquérir les droits aux prestations de pension, un participant doit avoir deux années de service admissible ou deux années de participation au régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les avantages offerts aux participants sans droit acquis, veuillez vous reporter au document Votre livret d'information accessible en ligne à l'adresse www.cpcpension.com ou communiquez avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220.

À compter de cet été, cette section sera réservée à une Foire aux questions. Nous répondrons à quelques questions qui sauront intéresser la majorité des participants. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse suivante : pension.services@postescanada.ca.

Faites-nous part de vos commentaires! Si vous avez des commentaires ou des suggestions, envoyez-nous-les à l'adresse suivante :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU 320E
OTTAWA ON K1A 0B1
COURRIEL : pension.services@postescanada.ca